



Comité de pilotage du site Natura 2000

FR 8302021 “ Gîtes de Hérisson ”

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2013

Le comité de pilotage du site Natura 2000 “ Gîtes de Hérisson ” s’est réuni le 5 février 2013 en mairie de Hérisson, sous la présidence de Bernard FAUREAU, Maire de Hérisson.

Etaient présents :

ARNAUD Laëtitia	Sous-préfecture de Montluçon
BENARD Viviane	Conseillère municipale, agricultrice
DELAGE Christian	Fédération Allier Nature
FAUREAU Bernard	Président du comité de pilotage, Maire de Hérisson
FOMBONNAT Jean	Association Chauves-Souris Auvergne
LESPINASSE Daniel	Agriculteur
LESPINASSE Pau	Agriculteur
PEYRET Pierre-Henri	Direction Départementale des Territoires de l’Allier - service environnement
RATIE Audrey	Chargée d’études Conservatoire d’Espaces Naturels de l’Allier
LAURENT Guillaume	Chargé de missions Conservatoire d’Espaces Naturels de l’Allier
GUILLAUD Laurent	Chargé d’études Chauves-Souris Auvergne
BLANCHON Julie	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
BERNARDON Michel	Association de Sauvegarde du Château de Hérisson

Etaient excusés :

BAZIN Adrien	Centre Régional de la Propriété Forestière d’Auvergne
SANSEAU Armand	Directeur Départemental des Territoires de l’Allier
TABOURIN Pierre	Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement
AURICHE François	Conseil Général de l’Allier

Ordre du jour

- Rappel sur les enjeux du site
- Point sur les actions 2012
- Programme prévisionnel 2013
- Dispositif réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000
- Questions diverses

Après l'accueil par Bernard FAUREAU, la présentation de l'ordre du jour et la lecture de la liste des personnes excusées, Guillaume LAURENT, chargé de missions au Conservatoire d'Espaces naturels de l'Allier (*CEN Allier*) expose les différentes parties de l'ordre du jour.

Rappel sur le site Natura 2000 de Hérisson et les objectifs de gestion

Le site Natura 2000 "Gîtes de Hérisson" s'étend sur une surface de 254 hectares. Il est centré sur le village de Hérisson et en particulier sur ses bâtiments abritant des colonies de reproduction de chauves-souris. Il concerne également les côteaux et les forêts alentour, ainsi qu'une partie du val d'Aumance, territoires de chasses des chauves-souris.

Le site Natura 2000 est constitué d'un ensemble de milieux formant des "habitats naturels", que l'on peut regrouper en trois catégories :

- milieux forestiers : forêts de frênes et d'ormes, chênaies ;
- milieux secs : éboulis siliceux, landes ;
- milieux humides et étendues d'eau.

Six de ces habitats naturels sont jugés d'intérêt communautaire en raison de leur rareté à l'échelle européenne, dont deux habitats forestiers, deux habitats ouverts humides et deux habitats ouverts secs.

Le site accueille une trentaine d'espèces dites d'intérêt communautaire, dont une dizaine d'espèces de chauves-souris mais également d'autres mammifères (*Loutre*), des amphibiens (*crapaud Sonneur à ventre jaune*), des insectes (*Lucane cerf-volant*, *Grand Capricorne*) et des poissons (*Bouvière*, *Chabot*).

Le Murin à oreilles échanquées est l'espèce phare du site de Hérisson, puisque la commune abrite la plus importante colonie de reproduction d'Auvergne (*300 à 350 femelles*). D'autres chauves-souris sont présentes de façon plus ou moins ponctuelle sur le site Natura 2000, telles que le Murin de Daubenton, chasseur aquatique invétéré, la Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe, spécialiste de la chasse à l'affût, et le Grand Murin, qui capture ses proies au sol.

Les principaux objectifs et enjeux définis par le DOCOB du site sont les suivants :

- préserver les chauves-souris et leurs gîtes ;
- préserver la qualité des territoires de chasse des chauves-souris (*milieux bocagers, forestiers et aquatiques*) ;
- préserver les autres espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Bilan des actions 2012

Les actions programmées par le DOCOB sont classées selon 4 thématiques :

- Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces
- Thème 2 : Etudes et suivis
- Thème 3 : Evaluation des actions
- Thème 4 : Actions transversales

Les actions réalisées en 2012 sont les suivantes :

Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces

- ✓ Journée technique auprès des agents communaux

La préservation des chiroptères sur le site de Hérisson passe également par l'adaptation des pratiques locales. A ce titre, le CEN Allier a rencontré les agents communaux afin d'évaluer la gestion des espaces verts sur le territoire de la Commune. Cette journée a permis de constater que la gestion communale de ces espaces est particulièrement favorable aux chiroptères.

Thème 2 : Etudes et suivis

- ✓ Suivi des chauves-souris

La colonie de Murins à oreilles échancrées n'a pas été retrouvée en 2012 dans l'église et la Maison Mousse. Par ailleurs, une petite colonie (4 individus) de reproduction de Grand-rhinolophe a été retrouvée dans la Maison Mousse.

Le CEN Allier a mandaté l'association Chauves-Souris Auvergne pour réaliser une recherche de la colonie de murins à oreilles échancrées. Au terme de 10 soirées de captures, de 16 journées de suivis des deux individus équipés, la colonie a pu être retrouvée dans le bourg d'Hérisson avec un effectif record de 563 individus comptés à l'envol.

Le CEN Allier a déjà établi un contact avec le propriétaire du site afin de le sensibiliser aux outils contractuels liés à Natura 2000.

P.-H. Peyret apporte un complément concernant les différents outils contractuels existants, et expose le fonctionnement des Chartes Natura 2000, MAET et contrats Natura 2000.

D. Lespinasse pose la question de la contractualisation de la Charte sur les parcelles déjà engagées en MAET.

P.-H. Peyret répond que la Charte Natura 2000 peut être signée pour des parcelles déjà engagées en MAET et précise que les chartes doivent être renvoyées à la DDT de l'Allier avant le 31 Septembre 2013.

V. Benard ajoute qu'il est important qu'une information concernant la Charte Natura 2000, les engagements et les avantages soit de nouveau menée sur le périmètre du Site Natura 2000, cet outil pouvant intéresser les agriculteurs.

D. Lespinasse pose la question des réels dégâts causés par la présence de chauves-souris dans un grenier.

J.Fombonnat répond en expliquant que le guano de chauves-souris est de très petite taille et qu'il se transforme en poussière sous l'effet de la chaleur régnant dans les milieux d'accueil des colonies.

P.-H. Peyret pose la question de l'importance de la colonie de Murins à oreilles échancrées et de son statut sur la région Auvergne.

L.Guillaud répond que c'est la seule colonie de cette importance connue sur la région auvergne et que le statut général de l'espèce est assez mal connu. Le murin à oreilles échancrées est connue en très faible quantité sur le secteur de Tronçais. C'est une espèce peu observée tant en été qu'en hiver.

Thème 4 : Actions transversales

- ✓ Animation des dispositifs contractuels (charte Natura 2000, contrats Natura 2000, Mesures agro-environnementales territorialisées-MAEt)

L'actuel propriétaire du site hébergeant la colonie de Murins à oreilles échancrées a été informé des outils disponibles par Natura 2000, notamment les contrats. Celui-ci n'a pas souhaité donner suite à cette présentation.

- ✓ Communication

Le site internet, mis en ligne en 2012, a été régulièrement alimenté au cours de l'année <http://gites-herisson.n2000.fr>

Un article relatif à Natura 2000 et aux chauves-souris a été rédigé pour le bulletin communal 2012 de Hérisson.

Présentation du programme prévisionnel 2013

Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces

- ✓ Echanges avec les agents communaux sur la gestion des milieux urbains

L'objectif de cette action est de continuer les réflexions entamées en 2012 sur la gestion des espaces communaux. Une synthèse de ces actions pourra permettre une sensibilisation de la population à la gestion effectuée, ainsi qu'à l'utilisation de produits chimiques dans les jardins.

Thème 2 : Etudes et suivis

- ✓ Suivi des chauves-souris

Le suivi annuel de la fréquentation des gîtes (grenier de l'Eglise, Maison Mousse) s'accompagnera en 2013 du suivi du nouveau gîte découvert en 2012.

- ✓ Suivi d'autres espèces

Le site Natura 2000 de Hérisson abrite des chauves-souris mais également d'autres espèces telles que le Sonneur à ventre jaune, et le Grand capricorne qui feront l'objet de recherches et de suivis afin d'approfondir les connaissances locales.

P.-H. Peyret précise l'importance de connaître l'état du Sonneur à ventre jaune sur le site dans la mesure où cette espèce fait l'objet d'un plan national d'actions, décliné au niveau régional.

Thème 4 : Actions transversales

✓ Animation des dispositifs contractuels

Les dossiers d'adhésion à la charte Natura 2000 ou de souscription à un contrat Natura 2000, ainsi que les diagnostics de terrain préalables seront réalisés en fonction des demandes. Une nouvelle information concernant le dispositif charte sera menée suite au besoin exprimé de Mme Bénard.

✓ Poursuite du projet pédagogique avec les écoles du regroupement pédagogique

Le projet pédagogique commencé en 2012 avec les écoles se poursuivra en 2013 à travers la poursuite de la sensibilisation et de l'information quant à la présence et aux mœurs des chauves-souris. Ce travail aboutira à la réalisation d'affiches par les élèves qui seront présentées, entre autres, lors d'une visite du village organisée par les écoles en ce qui concerne Hérisson.

✓ Bilan des MAEt

Sur le périmètre du site de Hérisson, seul un agriculteur a contractualisé des MAEt. A ce titre, il est prévu de réaliser un bilan de cette contractualisation en partenariat avec l'agriculteur afin d'en faire ressortir les éléments principaux, positifs ou négatifs. Ces éléments seront complétés par les informations que fourniront les agriculteurs n'ayant pas contractualisé de MAEt.

✓ Communication

Un article relatif à Natura 2000 et aux chauves-souris sera rédigé pour le bulletin communal 2013 de Hérisson.

Le site internet sera alimenté par les actualités liées au site.

Dispositif réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000

Suite à la condamnation du 4 mars 2010 par la cour de justice de l'Union Européenne, la France a adopté la même année de nouvelles dispositions de l'article L414-4 du Code de l'environnement.

L'évaluation d'incidences se présente comme une étude d'impact spécifique aux enjeux Natura 2000. Il s'agit d'analyser les effets sur l'environnement de projet, de mesurer son acceptabilité environnementale et d'éclairer les pétitionnaires. Ne sont soumis à cette procédure que les projets figurant sur une liste nationale ou locale.

Ce dispositif peut être envisagé comme une prévention à la dégradation des habitats et des espèces, alors que la Charte Natura 2000 tend à maintenir l'existant et les contrats Natura 2000 à l'améliorer.

Il existe 3 listes regroupant les activités soumises à étude d'incidence :

Une liste nationale, qui regroupe les activités déjà encadrées, 29 sont reconnues soumises à évaluation (hors périmètre Natura 2000 et dans périmètre Natura 2000)

Une 1^{ère} liste locale, regroupant 17 activités pour le département de l'Allier, validée par le Préfet de département en mai 2011. Elle complète la liste nationale ou abaisse les seuils.

Une 2^{ème} liste locale, en cours d'élaboration, et dont l'adoption est prévue en 2013.

Il existe également une clause « balai » qui permet au préfet de demander une étude d'incidence sur un projet ne figurant pas sur les listes. Cette clause n'a, à ce jour, jamais été activée.

P.-H. Peyret précise que la procédure d'évaluation d'incidence a déjà été appliquée deux fois sur le site de Hérisson lors de l'enfouissement de ligne électrique et pour la réhabilitation de la passerelle sur l'Aumance. D'autre part il précise que le site de Hérisson fait l'objet d'une activité particulière citée sur la 1^{ère} liste locale qui relève des travaux sur les monuments historiques en ZSC chauves-souris.

L. Guillaud demande si l'activité chasse est soumise à cette procédure.

P.-H. Peyret répond qu'au titre de cette procédure c'est le plan départemental de gestion cynégétique qui est visé, au même titre que le schéma départemental de vocation piscicole.


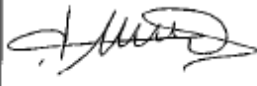


B. Faureau ajoute que les habitants ne sont pas habitués au raisonnement Natura 2000, ainsi que les élus qui ne maîtrisent pas encore ce dispositif d'évaluation d'incidence, et salue la présentation faite lors de ce comité de suivi. Il souligne également la complexité de la superposition des mesures qui ne facilitent pas la mise en place de projets (PLU, PPRI, PPR, Natura 2000).

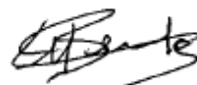

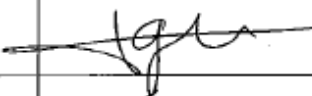
Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, B. FAUREAU remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.

COPIL 5 février 2013-Gîtes de Hérisson

Feuille de présence

Nom	Prénom	Fonction	Signature
Guillaud	Lourent	Chambre-Sonris Auvergne Chargé d'étude	
FOMBONWAT	Jean	Membre CSA	
PEYRET	Pierre-Henri	DDT Appier	
BLANCHON	Julie	ONCFS Appier	
ARNAUD	Laetitia	sous-préfecture Montluçon	
Bénard	Viviane	Agriculture CM	
Gespinasse	Paul	agriculteur	
FAUREAU	Benoît	gîte HÉRISON	
LESPINASSE	DANIEL	agriculteur	

Nom	Prénom	Fonction	Signature
Bernardon Michel		S. C. H	
Jelouze Christiane		> Allier Nature > représentante Kam KARAIN F.	
LAURENT Guillaume		Chargé de Missions CEN Allier	
Rahic	Audrey	chargée d'études CEN Allier	